

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur Noël **CÉRON**

Hôtel de ville – B.P. 1541 – 17086 LA ROCHELLE CEDEX 02

FAVORISE LE REGLEMENT AMIABLE DE CERTAINS LITIGES CIVILS

- problèmes de mitoyenneté, copropriété...
- litiges entre artisans, commerçants et particuliers
- difficultés en matière de location (dépôts de garantie, loyers...)
- ...

POUR RENCONTRER LE CONCILIATEUR

Permanences assurées :

- **Mairie de LA ROCHELLE :** (05 46 51 51 51)
 - le 1^{er} et le 3^e mercredi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00,
 - le 2^e et le 4^e mercredi de chaque mois de 14 h 30 à 17 h 30
 - sur rendez-vous uniquement.
- **Mairie de MARANS :** (05 46 01 10 29)
 - le 1^{er} et le 3^e mercredi de chaque mois de 14 h 30 à 17 h 30,
 - sur rendez-vous uniquement.

06 84 40 36 47

conciliation17@hotmail.fr